

**Archived:** Wednesday, March 11, 2020 10:57:09 AM

**From:** <coordonnées retirées>

**Sent:** Tuesday, March 10, 2020 10:19:13 PM

**To:** gazoduq (IAAC/AEIC)

**Subject:** Commentaires sur les lignes directrices provisoires et le plan de participation provisoire

**Sensitivity:** Normal

**Attachments:**

[Rapport à l'AEIC - 10 mars 2020.pdf](#);

---

Bonsoir,

Voici en pièce jointe les commentaires et suggestions de la [Coalition Fjord](#) pour les documents provisoires "Lignes directrices" et "Plan de participation" de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour le projet Gazoduq et commentaires.

Cordialement,

Chantal Goupil

Pour le Comité de coordination de la Coalition Fjord



*Pour la protection du fjord du Saguenay*

<coordonnées retirées>



Par courriel: [iaac.gazoduq.aeic@canada.ca](mailto:iaac.gazoduq.aeic@canada.ca)  
Saguenay, 10 mars 2020

Projet Gazoduq  
Agence d'évaluation d'impact du Canada  
901-1550, avenue d'Estimauville  
Québec, QC, G1J 0C1

**Objet : Révision des documents provisoires “Lignes directrices” et “Plan de participation” de l’Agence d’évaluation d’impact du Canada pour le projet Gazoduq et commentaires**

**1. Présentation de la Coalition et de son expertise<sup>1</sup>**

La Coalition Fjord est un organisme citoyen fondé au mois de novembre 2018 dans l’objectif de protéger l’intégrité du Fjord du Saguenay. Par le biais d’actions d’éducation, de communication et de mobilisation, nous sensibilisons la population aux impacts de certains projets industriels qui affecteraient de près ou de loin le territoire du Fjord du Saguenay et de ses habitants. Nous œuvrons dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Depuis notre création, nous avons participé à 9 consultations publiques, organisé 7 manifestations réunissant de 100 à 3000 personnes, 18 conférences publiques, récolté des appuis de 32 organisations environnementales, 10 associations étudiantes, 4 regroupements scientifiques ainsi que quelques autres organismes. Nous rejoignons hebdomadairement autour de 3000 personnes avec nos divers réseaux sociaux et moyens de communications. Nous nous opposons fermement au projet Gazoduq et tenons à rappeler à l’agence qu’une pétition de plus de 61 000 noms est en cours de signature, laquelle exprime une opposition ferme au projet.<sup>2</sup>

**2. Mise en contexte**

En concertation avec d’autres organismes environnementaux (Organisme de bassins-versants (OBV) Saguenay, Conseil régional de l’environnement et du développement durable du Saguenay- Lac-Saint-Jean (CREDD), Comité ZIP Saguenay-Charlevoix et Eureko!), il

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus : [www.coalitionfjord.com](http://www.coalitionfjord.com)

<sup>2</sup> disponible ici : <http://non-gnl-quebec.com/coalition-fjord>

fut convenu que la Coalition Fjord porterait une attention particulière aux aspects sanitaires, sociaux et économiques du projet. Nous avons toutefois pris connaissance des commentaires et suggestions des autres organismes susmentionnés, et nous les appuyons à part entière. La commission d'examen peut prendre en considération que nous leur donnons notre appui.

### **3. Commentaires généraux sur les lignes directrices provisoires**

#### **a) Conditionnel (tout le document)**

Le projet Gazoduq n'étant pas encore autorisé, il nous apparaît essentiel que tous les documents de l'Agence, ainsi que du promoteur, soient rédigés en employant des verbes au conditionnel. Par exemple : "Si le projet se réalise, voici les impacts qui pourraient survenir...". Utiliser plutôt l'indicatif laisse entendre au public que la décision finale sur le projet est déjà prise, ce qui mine la confiance du public dans le processus actuel.

#### **b) Impacts cumulatifs du pipeline et de l'usine de liquéfaction de gaz**

Les projets "Gazoduq" de Gazoduq inc. et "Énergie Saguenay" de GNL Québec doivent être considérés comme un seul projet : en plus d'être contrôlés par les mêmes intérêts financiers, les 2 projets sont indissociables, c'est à dire que l'un ne peut exister sans l'autre. Pour permettre au public d'avoir une compréhension éclairée du projet, il importe que les impacts combinés potentiels des deux volets de ce même projet soient présentés de façon claire, globale et complète. Comme le processus d'évaluation environnementale pour Énergie Saguenay est déjà débuté et presque terminé auprès de l'Agence, que l'étude d'impact relative au projet "Énergie Saguenay" est déjà publiée et comporte plus de 5000 pages en incluant les annexes, Gazoduq inc. doit certainement être en mesure de dresser un portrait global des impacts cumulatifs potentiels des deux projets.

→ Nous demandons que Gazoduq soit obligé de présenter un portrait clair, global et complet des impacts cumulatifs avec le projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel de GNL Québec.

#### **c) Évaluation des effets cumulatifs avec les autres projets (section 6.8, p. 22)**

*"S'il y a une évaluation régionale en cours ou achevée dans la zone du projet, le promoteur devrait utiliser les informations produites pour éclairer l'évaluation des effets cumulatifs."* Ces évaluations en cours et achevées sont déjà connues et devraient être identifiées clairement dans les lignes directrices, tout en mentionnant qu'il appartient au promoteur de s'assurer que l'énumération est exhaustive. Il s'agit, entre autres, des évaluations pour:

- l'usine de liquéfaction de gaz de GNL Québec ([lien](#) au fédéral) et ([lien](#) au provincial et [lien](#) du BAPE)/en cours d'étude

- le Terminal maritime en rive Nord du Saguenay ([lien](#) au fédéral) et la minière Ariane Phosphate ([lien](#) au BAPE) /2017-2018
- l'Usine Métaux BlackRock ([lien](#) au BAPE et [lien](#) au provincial), son usine cryogénique , sa desserte de gaz par Énergir ([lien](#)), son raccordement au réseau de transport d'Hydro-Québec et son aqueduc/2018-2019
- Projet de raccordement du complexe Énergie Saguenay au réseau de transport d'Hydro-Québec par Hydro-Québec ([lien](#)) / 2020
- Déboisement du centre du tracé du corridor d'accès à la Zone IP de Saguenay et étude géotechnique ([lien](#))/2020
- la desserte ferroviaire de la zone portuaire de Grande Anse ([lien](#)) / 2012

d) Impacts cumulatifs avec l'extraction du gaz (amont) et son exportation et consommation (aval)

Le seul endroit dans les lignes directrices où il est demandé au promoteur d'évaluer spécifiquement les "effets" de l'extraction du gaz (en amont) et de la production du gaz (en aval), c'est sur les effets sur l'emploi à la page 89 (section 16.2). À notre avis, les effets en amont et en aval doivent être évalués de manière complète pour toutes les composantes valorisées, surtout quant aux émissions de gaz à effet de serre.

De plus, la définition de "en amont et en aval" ainsi que de "cycle de vie" dans le contexte de ce possible projet doit être clarifiée ainsi : en amont, inclure l'extraction du gaz, dont par fracturation hydraulique; en aval, inclure sa liquéfaction, son transport pour l'exportation, sa deuxième transformation pour retrouver sa forme gazeuse et enfin sa consommation.

En considérant les impacts possibles du projet pour tout le cycle de vie réel (de l'amont à l'aval), cela mène à l'importance de consulter non seulement les communautés à proximité du possible tracé de Gazoduc, mais également les communautés près des puits qui vont extraire le gaz dans l'Ouest du Canada, puisque le projet amènera une augmentation de la production.

→ Nous demandons de préciser dans les lignes directrices la définition globale et complète des effets possibles "en amont et en aval" ainsi que le cycle de vie.

→ Nous demandons que la demande au promoteur de décrire les effets possibles en amont et en aval soit de nature obligatoire.

→ Dans cette perspective, nous demandons que l'étude d'impact doive analyser les effets du projet partout où ils auront lieu, incluant dans l'Ouest du Canada, où se trouvent les puits de gaz qui seront ajoutés ou dont la production sera augmentée.

e) Sélection des composantes valorisées (section 6.2, p. 23)

Selon les lignes directrices provisoires, les effets cumulatifs seraient évalués seulement pour les “composantes valorisées” sélectionnées par le promoteur, cette sélection devant se faire en tenant compte des préoccupations des parties prenantes. Voici les principales composantes pour lesquelles il serait important que le promoteur évalue les impacts cumulatifs, selon la Coalition Fjord :

- les changements climatiques et la cohérence avec le plan de réduction des GES du Canada;
- les changements qui risquent d’être causés à l’environnement (physique et social) dans l’ouest Canadien, où le gaz serait extrait;
- les changements qui risquent d’être causés à l’environnement (physique et social) dans les pays qui consommeraient ce gaz;
- les changements qui risquent d’être causés à la forêt au sud du Lac Kénogami, notamment le peuplement de bouleaux bicentenaires et tricentenaires de la forêt Cyriac, dont un projet d’aire protégée<sup>3</sup> est à l’étude par le Ministère de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques et appuyé par la Ville de Saguenay<sup>4</sup>;
- les effets sur les sources d’eau potable et la santé des populations;
- la biodiversité dans son ensemble, afin d’avoir un portrait de la perte de biodiversité totale et cumulative provoquée par le projet;
- inclure les bélugas, une espèce en voie de disparition<sup>5</sup>, dans les espèces en péril nommées à la page 24 des lignes directrices provisoires;
- inclure les effets sur la rivière Saguenay et le Fjord, au point de vue de la biodiversité, le patrimoine naturel et culturel, socio-économique, de l’usage courant du plan d’eau (ex: pêche, loisir), etc.
- le potentiel archéologique et historique du site de Grande-Anse (la zone industrialo-portuaire où arrivera le Gazoduc), ainsi que le potentiel archéologique de tout le tracé.

Éventuellement, dans une étude d’impact, est-ce que les composantes valorisées pourraient être sélectionnées par une instance neutre (ex: comité scientifique sans d’intérêts dans le projet), plutôt que par le promoteur?

#### **4. Révision des lignes directrices provisoires**

##### **a. Santé humaine**

P. 29, section 7.1 Qualité de l’air, acoustique et environnement visuel:

Qualité de l’air : Rehausser les normes acceptables pour la mesure de la

---

<sup>3</sup>

<https://www.lequotidien.com/actualites/aire-protgee-autour-du-lac-kenogami-une-rencontre-lundi-a-quebec-8fc4f81ac30fb1db7ea8d96792b2490a>

<sup>4</sup> [https://www.aplk.ca/documents/Resolution\\_2018\\_aire\\_prot\\_LK.pdf](https://www.aplk.ca/documents/Resolution_2018_aire_prot_LK.pdf)

<sup>5</sup> <https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profils/belugaStLa-fra.html>

qualité de l'air, tel que recommandé par 500 scientifiques au gouvernement en 2018. (Source: [lien](#))

P. 53, section 8. Conditions de référence - Santé humaine :

Les lignes directrices devraient dès maintenant indiquer au promoteur certains "secteurs sociaux d'influence du projet", tel que:

- Les communautés qui vivent près des puits d'extraction du gaz. Tel qu'indiqué par le dernier rapport de l'Avenir Énergétique du Canada, la création de plus de gazoducs et de terminaux méthanier devrait inciter à la hausse la production de gaz en Alberta et en Colombie Britannique (Figure 22 : Hausse des exportations nettes à long terme grâce à l'équilibre de l'offre et de la demande de gaz naturel) et le gaz extrait est généralement issu de la fracturation (Figure 21: Accroissement de la production de gaz naturel selon le type, attribuable à la production de la formation de Montney). Puisque la fracturation hydraulique comporte des risques importants pour la santé humaine, la santé des populations vivant près des puits actuellement en activité et des puits à venir devrait faire partie du secteur social d'influence du projet. En effet, il faut comparer la situation sans le projet vs. la situation avec le projet, puisque c'est seulement via un tel exercice que les effets du projet peuvent être mis en lumière;
- Les communautés qui vivent le long du pipeline de TC Énergie, puisque le raccordement de Gazoduc à ce pipeline pourrait avoir une incidence sur ces personnes (ex: comme l'explosion du pipeline en Colombie-Britannique en 2018 : [lien](#)) ;
- Les communautés qui vivraient près du pipeline de Gazoduc;
- Les communautés qui vivraient près du trajet possible des méthaniers sur la rivière Saguenay et sur le Fjord-du-Saguenay;
- Eu égard aux effets sociaux et sanitaires, l'ensemble de la population du Québec, qui peut vivre de l'éco-anxiété face à ce projet;

p. 55, section 8. Conditions de référence - Santé humaine :

Le promoteur doit décrire la capacité des fournisseurs de services de santé. En effet, nous demandons que le promoteur fasse un portrait des listes d'attente pour avoir accès aux services de santé et aux services sociaux. Ce serait une information pertinente pour avoir un portrait de la "capacité des fournisseurs".

p. 78, section 14. Effets sur les composantes valorisées - Santé humaine :

La composante valorisée "santé humaine" devrait inclure, comme pour la composante valorisée de l'emploi (p. 89): "une description des effets associés

à l'extraction en amont et à la production en aval", incluant également à l'aval la transformation, l'exportation et la consommation (tel que mentionné plus haut). En effet, l'Association canadienne des médecins pour l'environnement nous a sensibilisé au fait que la fracturation hydraulique du gaz comporte des risques importants pour la santé humaine des communautés vivant à proximité des puits. Selon un analyste du CIRAIG ([lien](#)), la très grande majorité du gaz qui sera transporté dans le pipeline de Gazoduc pour GNL Québec sera issue de cette méthode non conventionnelle d'exploitation des hydrocarbures.<sup>6</sup>

p.81, section 14. Effets sur les composantes valorisées - Santé humaine:

*“identifier tout facteur de stress émotionnel ou social pouvant découler des phases projet, notamment :*

*o les préoccupations à l'égard de la sécurité du public suscitées par la construction ou par des accidents ou défaillances liés à l'exploitation des installations;*

*o la perturbation des activités quotidiennes normales.”*

Ajouter dans cette liste les facteurs de stress émotionnel ou social suivants, pour s'assurer que le promoteur les incluent :

- les préoccupations à l'égard des changements climatiques;
- les préoccupations à l'égard des risques associés à la fracturation hydraulique;
- les préoccupations à l'égard de l'atteinte à l'intégrité du Fjord (au niveau culturel, économique et de la biodiversité);
- les effets de la polarisation du débat sur le projet (intimidation entre citoyens, climat social tendu)

**b. Aspects sociaux**

p.13 Section 4.1. Sommaire des activités de mobilisation

Le terme “mobilisation” ne nous semble pas approprié. Il s'agit plutôt d'activités d'information et de consultation qui sont réalisées par le promoteur.

p. 54, section 8. Conditions de référence - Santé humaine:

*“Les déterminants de la santé devraient être, si possible, sélectionnés en fonction de l'apport de la collectivité afin de refléter le contexte et la situation des collectivités touchées.”* À notre avis, ceux-ci devraient déjà être explicités dans les lignes directrices, et devraient inclure les déterminants sociaux de la santé publique du Québec ([lien](#)). Voici les déterminant sociaux

---

<sup>6</sup> Pour en savoir plus, voici le lien du rapport de l'ACME sur les risques de la fracturation sur la santé : [ici](#)

qui permettraient de refléter réellement le contexte des collectivités : environnement physique (Qualité de l'air et de l'eau, logement, aménagement du territoire, etc.), emploi et conditions de travail, environnements sociaux (réseaux de soutien social, stéréotypes, exclusion sociale, etc.), services de santé (accessibilité, qualité et continuité des services de santé et des services sociaux, continuum d'action pour promouvoir, prévenir, guérir et soutenir), revenu et statut social, éducation et alphabétisation, le soutien social et la capacité d'adaptation, la biologie et le patrimoine génétique, genre, culture, le racisme, et l'insécurité alimentaire.

p. 55, section 8. Conditions de référence - Santé humaine:

Les lignes directrices demandent au promoteur de "*décrire les aliments prélevés dans la nature*" importants pour les autochtones. Nous suggérons que ce soit fait également pour toutes les communautés à proximité du projet. Par exemple, la cueillette de bleuets sauvages au Lac-Saint-Jean est une activité culturelle importante pour les citoyens, et un aliment qu'on peut considérer de "traditionnel" et d'important. Certaines entreprises régionales telles que la Distillerie du Fjord et Morille Québec ou encore de nombreux restaurants ont besoin de certains végétaux rares de la forêt boréale pour leur produits. Nous voudrions qu'une attention soit portée sur l'impact qu'aurait la déforestation causée par l'emprise du gazoduc sur les entreprises basant leur modèle d'affaire sur l'exploitation de la forêt boréale de manière durable.

p. 55, section 9. Conditions de référence – Contexte social:

La description des "conditions sociales existantes" doit dépasser la simple présentation de statistiques. Le promoteur devrait mettre les statistiques en contexte, en faire une analyse du point de vue des rôles sociaux, les relations et le pouvoir relatif dans les collectivités et les interactions entre ces facteurs qui créent des disparités. Par exemple, y a-t-il des possibilités limitées d'emploi ou de formation parmi des sous-groupes de la population? Y a-t-il des problèmes historiques ou contextuels entraînant un accès limité aux possibilités?

p. 58, section 9.4 Services :

Sur la question du logement, l'étude d'impact devrait inclure l'effet qu'aurait l'arrivée de travailleurs en grand nombre sur la disponibilité et les prix des logements en général et de façon particulière aussi.

Par exemple, est-ce que la présence de nombreux travailleurs durant la phase



de construction durant l'été aurait un impact sur la disponibilité d'hébergements pour les touristes en été ? Et sur l'organisation de congrès et événements culturels ? De manière générale, l'étude d'impact devrait inclure aussi l'effet sur les prix des maisons et autres logements.

L'étude d'impact devrait indiquer si le projet pourrait influencer ou créer les phénomènes suivants : embourgeoisement de quartiers, dévitalisation du centre ville au profit des banlieues, étalement urbain et destruction de milieux humides pour la construction de nouveaux logements pour les travailleurs.

Il serait important de préciser que la description des services sociaux et de santé mentale doit inclure les services publics (ex: CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean), les services des organismes communautaires et les services privés (ex: cabinets de médecins).

P.86, 15.4. Bien-être des collectivités:

*“L'étude d'impact doit [...] déterminer si les divisions sociales pourraient s'intensifier à la suite d'un projet;”*

Nous constatons que de divisions sociales se cristallisent déjà et crée un climat social tendu, alors que le projet est seulement à l'étude. Le promoteur devrait étudier les impacts de ce contexte pour la “suite d'un projet”, mais également lors du processus d'évaluation d'un projet.

Il est important d'avoir accès à un portrait juste et indépendant de l'acceptabilité sociale du projet, au niveau régional, mais également provincial et national.

Autres éléments liés aux effets sociaux :

Dans le cas où, dans le cadre des négociations avec les propriétaires terriens visés par le tracé du gazoduc, ceux-ci n'accepterait pas l'offre de dédommagement de l'entreprise, l'étude d'impact devrait inclure une analyse des impacts sociaux qu'aurait l'expropriation des propriétaires.

**c. Aspects économiques**

P.4, Section 1.1. Éléments à examiner dans l'évaluation d'impact, point i):

L'étude d'impact doit documenter clairement les risques financiers assumés par les contribuables. L'étude d'impact doit faire le portrait clair des subventions (ou tout avantage pécuniaire direct ou indirect) provenant des fonds publics dont pourrait bénéficier le promoteur pour réaliser son projet, en particulier ceux provenant de toute instance du gouvernement du Canada ou du gouvernement du Québec (programmes gouvernementaux, ministères,

organismes comme Investissement Québec). Elle doit faire également un portrait clair de la valeur des autres avantages offerts au promoteur par les gouvernements : par exemple, tous les crédits d'impôt, allègement fiscaux, exemptions concernant la taxe de carbone, tarifs préférentiels pour l'hydroélectricité, etc. Le promoteur doit expliquer si ces sommes seraient entièrement remboursées advenant que le projet ne voit pas le jour.

#### P. 9, section 2.4. Besoin de main-d'œuvre :

Dans cette section, il est écrit « [...] la région d'origine de la main-d'œuvre prévue (employés locaux, régionaux, hors province ou de l'étranger) ». L'étude d'impact devrait inclure le nombre d'emplois permanents et temporaires qui seront respectivement créés, dans les différentes localités touchées par le projet, en indiquant clairement le nombre en fonction du corps de métier.

De plus, le promoteur devrait également démontrer de quelle manière il compte recruter des employés qualifiés pour l'ensemble de la durée de vie du projet (construction, exploitation et désaffectation), notamment dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre comme vécu présentement dans plusieurs régions du Québec.

Pour finir, le promoteur devrait décrire de manière explicite quelles sont les formations, accréditations et certifications nécessaires pour chaque corps de métier afin de pouvoir vérifier si la main d'oeuvre locale a les certifications nécessaires et si les formations présentes dans la région sont présentes.

Dans le cas où certaines formations, certifications ou accréditations ne sont pas disponibles dans la région, le promoteur devrait indiquer clairement où se donnent de telles formations et où se trouvent la main d'oeuvre qualifiée nécessaire. Le promoteur devrait aussi indiquer le profil type de ces employés afin de comprendre les besoins qu'ils et elles auraient et les répercussions sur la société.

L'arrivée d'un grand bassin d'employés dans certains endroits peut mener à certaines problématiques sociales. Le promoteur devrait indiquer, expliquer et prévoir ces problématiques et les risques que pose l'arrivée d'un grand nombre de travailleurs de la construction dans des petits milieux peu habitués à l'arrivée soudaine de groupes de travailleurs. L'explication de ces problématiques devraient être accompagnées de mesures d'atténuation visant à réduire ces effets, ainsi qu'une estimation des effets qui ne pourront pas être atténués.

Une analyse particulière devrait être faite sur les risques et impacts de la présence des camps de travailleurs. Les risques et impacts devraient

notamment inclure les violences faites aux femmes et aux autochtones, étant donné le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Dans ce rapport, les violences faites aux femmes à proximité des camps de travailleurs est clairement démontré : "Il existe des preuves substantielles d'un grave problème illustré par le lien entre les projets d'extraction de ressources et la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones. Les camps de travailleurs, associés à l'industrie d'extraction de ressources entraînent des taux plus élevés de violence à l'égard des femmes autochtones dans les camps mêmes et dans les communautés voisines."<sup>7</sup>

Après que le boom d'emplois liés à la construction du gazoduc et de l'usine se soit réalisés, une chute du nombre d'emploi est à prévoir. Le promoteur devrait réaliser une analyse expliquant les impacts sociologiques liés à la perte d'emploi des personnes ayant travaillé sur le projet. Cette analyse devrait prendre en compte entre autre ces éléments : la perte de revenus, les violences faites aux femmes et les impacts sur la santé physique et psychologique, la dévitalisation des régions, l'augmentation du taux de chômage, la fermeture de commerces, etc. Dans le cas où le projet serait annulé quelques années après son ouverture, la même analyse devrait se retrouver dans l'étude d'impact en prenant en compte la perte des emplois liés à la phase de l'exploitation.

P. 154, section 8 Questions économiques et financières :

Le promoteur de Gazoduc est, avec le promoteur de l'usine de liquéfaction de gaz, une filiale de la même société en commandite "GNL Québec Inc". Nous demandons que ce soit précisé dans les lignes directrices que le promoteur doit faire un portrait clair de sa structure corporative et fiscale : qui sont les actionnaires et les sociétés qui font partie de la société en commandite? Est-ce que les actionnaires vont bénéficier d'une forme d'évasion fiscale via l'utilisation, par exemple, de comptes bancaires ou d'enregistrement d'entreprise dans un paradis fiscal ? ? L'IRIS a publié un billet préoccupant à ce sujet l'automne dernier ([ici](#)).

P. 159, Section 9.4.1. Orientation – Processus d'acquisition de terrains:

L'initiateur devrait expliquer en détail comment sont négociées les compensations pour les servitudes avec les propriétaires terriens sur le tracé du Gazoduc. Est-ce que le processus est transparent, équitable, sans intimidation ni menaces, comme ce fut demandé avec la desserte de gaz pour la zone industrialo-portuaire (Énergir)? Par soucis de transparence et

---

<sup>7</sup> Page 653 du volume 1 <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>

d'équité, le promoteur devrait partager dans son étude, les critères déterminant les indemnités versées pour l'acquisition de propriétés ou de servitudes. Une entente cadre devrait être rendue publique. Ce fut d'ailleurs une recommandation pour le pipeline d'Énergir dans la zone portuaire.<sup>8</sup>

P. 59, section 10.2 Emploi : Il serait important de préciser que le promoteur doit faire un portrait des "aspirations économiques" particulières des jeunes. Est-ce que les types d'emplois offerts par le promoteur, directement ou indirectement, correspond aux types d'emploi que les jeunes recherchent? Est-ce que les jeunes choisissent d'étudier dans les domaines pertinents? Est-ce que les jeunes pourraient remplacer à la fois les départs à la retraite dans ce domaine, et en plus occuper ces nouveaux postes offerts? Est-ce que ces types d'emplois vont aider à contrer l'exode des jeunes dans les régions? Une opinion souvent partagée par des citoyens est que "Nos enfants et nos petits-enfants ont besoins de ces jobs-là". Est-ce que cette affirmation est vraie? Selon plusieurs jeunes rencontrés par la Coalition Fjord, les jeunes aspirent à des emplois différents de ceux offerts par une multinationale exploitant des ressources fossiles. D'ailleurs, le promoteur devrait consulter le Centre d'Étude des COnditions de vie et des BESoins de la population (ÉCOBES), notamment le Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante de Saguenay<sup>9</sup>.

P.89, Section 16, Effet sur les composantes valorisées - Conditions économiques

*"L'étude d'impact doit comprendre [...] une analyse des changements éventuels de la valeur des propriétés;"*

Plus spécifiquement, nous souhaitons que cette analyse fasse un portrait du marché immobilier des communautés le long du tracé depuis les 5 dernières années, puis anticipe les effets sur la vente des propriétés et leur valeur. Est-ce que la valeur des propriétés sera réduite à la baisse, vu leur proximité avec le tracé? Est-ce qu'il sera facile de vendre une propriété près du tracé? Est-ce que celle-ci se vendra au moins au prix estimé par la municipalité, ou est-ce que les propriétaires devront baisser leur prix? Au delà des estimations, est-ce que le promoteur s'engage à faire une étude du marché immobilier pour les années à venir avec l'aide d'un comité indépendant, si le projet en vient à se réaliser?

---

<sup>8</sup> Source : [Rapport 350 du BAPE](#), p.70

<sup>9</sup> Blackburn, M.-È., Bikie Bi Nguema, N., Gaudreault, M. M., et N. Arbour. 2019. Portrait des besoins et des attentes de la population étudiante. Jonquière, ÉCOBES – Recherche et transfert, Cégep de Jonquière, 123 pages : [Lien ici](#)

P.89: “L’étude d’impact doit comprendre [...] une description des effets associés à l’extraction en amont et la production en aval.”

Nous sommes surpris de voir que c’est seulement dans cette section sur l’emploi qu’il est demandé au promoteur de décrire les effets associés à l’extraction en amont et à la production en aval. Cette description des effets à l’amont et à l’aval doit se faire pour tous les aspects (environnementaux, sociaux, économiques, sanitaires, etc.).

### **Autres commentaires généraux sur l’économie :**

#### Évaluation de différents scénarios en fonction du marché du gaz

Étant donné la fluctuation des différents marchés du gaz en Amérique du Nord et dans le monde, le promoteur devrait expliquer en détails différents scénarios en fonction du prix du gaz. Par exemple, si le projet est viable avec le prix du gaz actuel, qu’en est-il si le prix du gaz est baissé de 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, etc ? Le promoteur devrait expliquer clairement à partir de quel moment le projet risquerait de ne plus être rentable pour éviter que le projet soit rentable sur un horizon de quelques années seulement, évitant ainsi de lancer la région dans un boom économique suivi d’une chute abrupte de l’économie régionale.

#### Explications des impacts sur les changements mondiaux

Le promoteur devrait expliquer clairement comment l’augmentation du transport du gaz sous sa forme liquéfiée pourrait changer la géopolitique mondiale, mais aussi le prix du gaz et la façon de consommer le gaz. Dans l’étude du Global Energy Monitor sorti à l’été 2019, l’organisme indiquait que la création de nombreux terminaux de liquéfaction et de pipelines à travers l’Amérique du Nord allait faire baisser le prix du gaz de façon à faire échouer de nombreux projets. Nous souhaitons savoir comment le projet Gazoduc se démarquerait assez pour rester rentable malgré le boom gazier annoncé.

#### d. Autres révisions

##### P. 57, section 9.3 Infrastructure :

“L’étude d’impact doit décrire les installations d’infrastructures locales et régionales existantes...” En plus des installations existantes, il faudrait inclure les infrastructures prévues qui sont déjà approuvées ou qui sont en développement, notamment la desserte de gaz d’Énergir pour la zone industrio-portuaire à Saguenay, qui aura une capacité de 100 000 m3 de gaz

de l'heure. Le promoteur devrait fournir une carte avec les tracés des deux pipelines.

Dans les lignes directrices provisoires, il est demandé que soient analysés les "effets cumulatifs", mais il faut aussi que tous les impacts de l'usine de liquéfaction de gaz soient ajoutés aux impacts du pipeline et présentés clairement au lecteur de l'étude, ces deux volets du projet Gazoduq-GNL étant interdépendants. Actuellement dans les lignes provisoires, les impacts cumulatifs avec GNL Québec n'est mentionné clairement qu'une seule fois dans le document (p. 115):

*"Préciser si d'autres projets ou activités qui ont été ou seront réalisés, incluant le projet de construction et d'exploitation de nouvelles installations de liquéfaction et de stockage de gaz naturel et de nouvelles infrastructures portuaires à Saguenay, Québec, proposé par GNL Québec Inc., pourraient causer des effets sur les composantes valorisées choisies dans les limites définies et si ces effets pourraient interagir avec les effets résiduels du projet."*

Cette phrase pourrait être reformulée pour être plus claire et précise.

Tel que mentionné au point 3.c) de notre document, les lignes directrices devraient déjà faire une liste de tous les projets qui pourraient causer des effets cumulatifs avec le projet de Gazoduq, et demander clairement au promoteur de détailler les impacts cumulatifs (additionnés).

En prenant en compte les impacts cumulatifs du projet de GNL Québec, Gazoduq doit considérer les impacts de la navigation dans le Fjord-du-Saguenay, dont les impacts sur les bélugas et les autres mammifères marins. Cette question est abordée à la page 57, section 9.2, des lignes directrices provisoires, mais de manière trop peu étoffée, alors qu'elle devrait être spécifiquement indiquée aussi aux sections 7.11 et 13.4. Il devrait être clair que le promoteur doit nécessairement inclure dans son étude d'impact les effets du transport de son gaz par navigation sur la rivière Saguenay et le Fjord, dont sur le béluga.

P.67, section 12.2. Eaux souterraines et eaux de surface:

Le promoteur devrait consulter le rapport du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue:

[http://gres.ugat.ca/RadFiles/PACES-AT1\\_Rapport\\_Final\\_GRES-UQAT-P001.pdf](http://gres.ugat.ca/RadFiles/PACES-AT1_Rapport_Final_GRES-UQAT-P001.pdf)

P.115, Section 20. Évaluation des effets cumulatifs:

*"les limites temporelles doivent s'appuyer sur les conditions de référence appropriées et elles devraient tenir compte de tous les effets éventuels au cours du cycle de vie du projet, y compris la désaffectation et la fermeture;"*

Tel que mentionné plus haut, le cycle de vie à considérer est celui de la matière, c'est-à-dire le gaz. Il faudrait donc ajouter à la fin de cette phrase: "ainsi que l'extraction, le transport par méthanier et la consommation du gaz".

## **5. Commentaires sur le plan de participation**

Les impacts du projet ne se limitent pas seulement aux communautés situées tout au long du projet, mais également à l'ensemble du territoire du Québec, du Canada, et de la planète entière. Il devrait y avoir des séances d'informations et des audiences dans d'autres villes du Québec.

Lors de la rencontre communautaire, nous avons appris que "Plus un enjeu est nommé souvent par des personnes différentes, plus cela aura un poids dans l'analyse et les décisions de l'AEIC. Si c'est une groupe qui parle pour plusieurs personnes, cela n'aura pas nécessairement plus de poids en commentaire. Mais cela en aura en audience." Selon cette logique, il est préférable que chaque membre du groupe fasse une "copie-coller" du même commentaire? Est-ce vraiment la meilleure stratégie pour la participation du public? Nous croyons que non.

Est-ce que l'Agence prend en compte les besoins des personnes qui peuvent avoir une basse vision? Il serait intéressant que l'étude d'impact de Gazoduq soit disponibles en audio (lu par une personne). Ce serait également pratique pour des personnes qui souhaiteraient prendre connaissance des documents en "balados". Cela pourrait favoriser la participation de plus de personnes.

Dans le rapport de consultation réalisée par Gazoduq, nous sommes d'accord avec cet avis formulé par un citoyen: "Informer la population de façon complètement transparente des consultations menées avec les communautés autochtones, des oppositions formulées et des actions entreprises. Consulter les communautés « at large », les familles et conseils traditionnels, les aînés, les associations de chasseurs/trappeurs, pas juste les Chefs,"<sup>10</sup>

Dans l'ensemble, nous apprécions que la nouvelle forme de consultation de l'AEIC constitue une amélioration par rapport à celle de l'agence précédente.

Cependant, plusieurs étapes de consultations se chevauchent et rendent plus difficiles et complexes la participation des organismes et de la population. Dans le cas du projet global de Gazoduq-GNL, 3 autres processus de consultations sont en cours au provincial et au fédéral. Un examen conjoint Canada-Québec du projet de Gazoduq serait beaucoup plus profitable pour toutes les parties prenantes.

---

<sup>10</sup>

[https://gazoduq.com/upload/filer\\_public/97/7b/977b7813-3a92-4fa0-9554-b80493ae7b9f/gazoduq\\_an\\_nexe\\_rapport\\_consultation.pdf](https://gazoduq.com/upload/filer_public/97/7b/977b7813-3a92-4fa0-9554-b80493ae7b9f/gazoduq_an_nexe_rapport_consultation.pdf)

## 6. Révision du plan de participation provisoire

*“Page 2 : Les activités de participation du public tenues en personne ont lieu dans les collectivités les plus susceptibles d’être touchées par le Projet proposé.”*

Ne pas se fier seulement à la proximité physique des collectivités. Nous savons que de nombreux citoyens et citoyennes de partout au Québec se sentent touchés par ce projet. Les activités devraient donc être organisées dans les collectivités près du projet (au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Mauricie, en Abitibi-Témiscamingue), mais également à Tadoussac, à Montréal et à Québec par exemple.

*Page 2 “Les observations du public entendues au cours des activités de participation sont documentées et éclairent la prise de décision.”*

Ce serait intéressant que l’AEIC mette en lumière comment les commentaires reçus ont influencé concrètement le processus (qu’elle décision aurait été différente sans les commentaires du public?) Dans le but de donner confiance au processus et de favoriser la participation.

*Page 4 : “1-L’Agence recherche votre avis sur les outils de communication énumérés ci-haut. Veuillez nous faire part de vos préférences ainsi que de vos suggestions sur d’autres outils de communication qui pourraient faciliter votre participation.”*

Les outils de communications énumérés dans le plan de participation provisoire sont intéressants.

Lors des “sessions interactives” il est important que les participants puissent entendre les questions posées par les autres personnes, et les réponses reçues. La méthode de questions individuelles auprès d’intervenants n’est pas suffisante pour permettre la pleine participation des citoyens et des citoyennes à notre avis. C’est enrichissant d’entendre les questions et les commentaires des autres personnes.

Nous suggérons que l’Agence crée une page facebook et l’utilise pour diffuser de l’information sur les opportunités de consultations, ainsi que le fonctionnement des évaluations d’impact.

Comme le BAPE a prévu le faire pour les audiences sur Énergie Saguenay, il serait intéressant que les activités de l’Agence soient webdiffusées en temps réel et enregistrées pour visionnement différé.

Merci de prendre en considération nos suggestions et commentaires.

Coalition Fjord

<coordonnées retirées>